

### **Annexe 3 - Gouvernances à articuler/Instances mobilisables**

La COP territoriale est une démarche qui articule et tient compte des actions, méthodes et modalités de gouvernance déjà déployées dans les territoires sur les politiques publiques concernées par les enjeux de transition écologique.

Cette annexe propose une cartographie à date, non-exhaustive :

- des gouvernances à articuler : dans les mêmes échéances de la COP, elles mènent des travaux qui visent à territorialiser des objectifs nationaux et ont vocation à s'articuler avec les travaux de la COP. C'est le cas notamment du Comité régional de l'énergie (CRE) ou de la Conférence régionale de la biodiversité (CRB) mais aussi des conférences régionales de la logistique.
- des instances mobilisables : leurs expertises sont appelées à alimenter les travaux conduits dans le cadre de la COP, au regard des réalités de chaque territoire, dès le début des réflexions jusqu'à la mise en œuvre des objectifs collectivement choisis. Il s'agit notamment du comité régional de l'habitat et de l'hébergement ou du conseil maritime de façade.

Certaines instances spécifiquement régionales pourront être sollicitées dans le cadre des travaux de la COP, à apprécier selon les régions.

La cartographie est accessible sur ce lien : <https://territoires-en-transition.ecologie.gouv.fr/?h=&hp=cHJldmldz1wb2kuNjUwNDRmMjM4N2EzNTg3ODE5N2NmMjAy#?previ ew=poi.65044f2387a35878197cf202>